

# Règlement

Cette épreuve inscrite au calendrier de la FSGT se déroulera le Vendredi 9 juin 2023

Départ à 19 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu

Arrivée à 21 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu

## Catégories concernées:

- 2,3,4,5 FSGT
- Ouvert aux 3 et pass access FFC
- Ouverte 1,2,3 UFOLEP
- Cette épreuve sera ouverte aux licenciés FSGT, UFOLEP et FFC, munis de leur carte de catégorie.

## Circuit :

- 40 tours de circuit de 1,8 km seront effectués soit une distance de 72 km. Le départ sera donné à 19 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu.
- L'arrivée sera canalisée par des barrières.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de la FSGT et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

## Service médical:

La Protection Civile sera présente sur place. (un plan du circuit leur sera remis)

## Assurance et responsabilité:

- En FSGT les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité FSGT. Cette police délivrée par le comité départemental FSGT, sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

## Récompenses :

- Des trophées, bouquets, seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Aucune prime en espèce ne sera attribuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course: Antoine Langard  
7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur:  
Cyclisme Bragard 52  
7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Etabli le 17 mars 2023  
La Secrétaire

